

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Crétérier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubeuge.

P. Munier, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëldien. Tél. 143-96.

Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale. Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'exécution d'un grand programme de réformes téléphoniques vient de couronner, par un premier et important succès, la campagne de notre Association, il devient de plus en plus nécessaire, pour veiller à l'exécution de ces réformes si impatiemment attendues, que nous ayons avec nous, dans la nouvelle et décisive campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraît régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

Recouvrements à forfait de toutes créances

Tous les Frais de poursuites à notre charge (Rien à payer en cas d'insuccès)

REPRÉSENTATION DEVANT TOUS TRIBUNAUX, Civil ou de Commerce

Concordats, Liquidations Judiciaires et Amiables, Faillites, Rédaction d'actes

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Renseignements gratuits. — Pas d'avance à faire

PRÊTS DE TOUTE NATURE — ASSOCIATIONS, COMMANDITES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONTENTIEUX

14, Place Clichy, PARIS

TÉLÉPHONE : 504-37

NOTRE FEUILLE DE RÉCLAMATIONS

En ayant fait faire un nouveau tirage, nous nous tenons à la disposition de ceux de nos adhérents qui en désireraient quelques exemplaires.

SOMMAIRE

	Pages.
L'assemblée générale du 6 mai	3
L'unification des appareils, par M. de Montebello .	3
Rapport de M. Webb.	4
Questions postales : l'augmentation du tarif des imprimés sous bandes.	6
Une nomination.	7
Le développement indépendant de la téléphonie aux Etats-Unis	7
La fermeture du téléphone le dimanche dans les communes rurales	10
Echos de partout	10
Correspondance d'Amérique	11
Les desiderata des abonnés du Sud-Est	13
Tribune	14
Remises à nos adhérents	15

Assemblée Générale Extraordinaire

Du 6 Mai

MODIFICATIONS AUX STATUTS

L'assemblée générale extraordinaire, que nous avons précédemment annoncée, s'est tenue le 6 mai, à 5 heures du soir, au siège social de l'Association, 47, rue des Mathurins, sous la présidence de M. de Montebello, président, assisté de M. Archdeacon, vice-président.

Il s'agissait, comme nous l'avons dit, de modifier les statuts, l'Association s'intéressant désormais, en outre des questions téléphoniques, aux questions télégraphiques et postales, et pouvant admettre à l'avenir des adhérents non abonnés au téléphone.

Les modifications statutaires ont été votées à l'unanimité.

La séance est levée à six heures.

Voici le détail des modifications adoptées.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
TITRE : Association des Abonnés au Téléphone.	Association des Abonnés au Téléphone (amélioration des communications électriques et postales).
ARTICLE PREMIER	ARTICLE PREMIER
... entre toutes les personnes qui, étant abonnés au téléphone (y compris les abonnés supplémentaires	... entre toutes les personnes qui ont adhéré ou adhéreront aux présents statuts...

d'immeubles) ont adhéré ou adhéreront aux présents statuts...

1° ... et l'amélioration du service...

2° ... de plus en plus les communications téléphoniques...

... intéressant l'usage du téléphone.

... pouvant améliorer le fonctionnement du service téléphonique.

ARTICLE 2

Nul ne peut faire partie de l'Association s'il n'a :

1° Justifié de sa qualité d'abonné principal ou supplémentaire.

2° Adressé une demande signée.

1° ... et l'amélioration des services téléphoniques, postaux et télégraphiques...

2° ... de plus en plus les communications électriques et postales...

... intéressant l'usage du téléphone, de la poste et du télégraphe.

... pouvant améliorer le fonctionnement des services.

ARTICLE 2

Supprimé.

L'UNIFICATION DES APPAREILS

Dans le questionnaire que nous avons adressé récemment aux abonnés au téléphone, nous avons appelé particulièrement l'attention sur l'unification des appareils téléphoniques. Nous avons dit — et il faut le répéter — que l'uniformité du type des appareils est la condition essentielle d'une bonne audition.

Il va sans dire que, par unité du type des appareils, nous entendons uniquement l'uniformité intérieure de construction : rien n'empêchera, conformément aux habitudes actuelles, de conserver, suivant les commodités de l'abonné, plusieurs modèles différents quant à l'aspect extérieur : appareil fixé au mur, appareil portatif, etc.

Une des conditions essentielles au bon fonctionnement d'un grand système téléphonique, c'est que tous les appareils soient du même type : tous les ingénieurs des téléphones sont d'accord sur ce point. Partout où le téléphone fonctionne à la satisfaction générale — aux Etats-Unis notamment, — le type des appareils est uniforme : M. de Douville-Maillefeu le constatait encore récemment dans une des lettres si intéressantes qu'a publiées notre Bulletin.

L'explication de ce fait, c'est notre ingénieur-conseil, M. Webb, qui va nous la don-

ner dans le remarquable rapport que nous publions plus loin.

Je soulignerai simplement un point important, en rappelant une phrase écrite par M. Webb dans un précédent rapport (1) :

« La pratique qui oblige l'abonné à acheter son appareil est cause de cet usage, qui se perpétue indéfiniment, d'appareils de types très anciens employant des batteries primaires pour signaux ».

Nous voilà donc avertis : c'est à la diversité des appareils que nous devons la conservation des piles primaires dans les postes des abonnés, de ces maudites piles, dont nous n'avons plus à faire le procès et dont nous n'arrivons cependant pas à nous débarrasser.

On pourrait se demander s'il ne faut pas chercher là l'origine de la résistance inexplicable que nous avons rencontrée quand nous avons réclamé la suppression des piles. La question est intéressante : nous pourrions y revenir.

En attendant nous demandons énergiquement :

1° La suppression des piles primaires ;

2° L'unité de type des appareils chez les abonnés.

Agir autrement, c'est courir au devant de mécomptes certains.

M^{rs} MAURICE DE MONTEBELLO.

Rapport de M. Webb

L'administration doit-elle fournir elle-même les appareils des abonnés ?

Au Président de l'Association des Abonnés au Téléphone, Paris.

J'ai l'honneur de répondre à vos questions portant sur l'unification des appareils téléphoniques aux postes d'abonnés. Vous désirez savoir quel sera l'effet de cette mesure, — l'administration française fournissant elle-même les appareils aux abonnés, — quant à la conversion proposée du système téléphonique de la ville de Paris en batterie centrale.

Vous désirez aussi savoir si cette manière de faire existe dans d'autres administrations, et si ces administrations ont conservé les anciens appareils à piles primaires, tout en changeant leur système en B. C.

(1) Bulletin de novembre 1905, p. 9.

En réponse à ces questions, je puis dire, qu'à ma connaissance l'administration française est la seule administration importante du monde entier qui oblige les abonnés à acheter eux-mêmes leurs appareils.

Il est possible que de minutieuses recherches parmi les différentes méthodes d'exploitation téléphonique révéleraient quelques cas de ce genre, mais seulement sur une très petite échelle. Par exemple : dans quelques-uns des systèmes coopératifs des petits villages de Norvège la coutume est que l'abonné fournisse lui-même son appareil, mais ces systèmes sont extrêmement simples et très bon marché à construire ; ce sont généralement des fils de fer et des appareils de seconde main ayant déjà servi dans une grande ville. Il existe aussi dans certains endroits une pratique un peu semblable qui consiste à obliger le nouvel abonné à payer un droit d'entrée ou à contribuer à une part des dépenses qu'occasionne l'établissement de sa ligne et de son appareil téléphoniques. Mais ces pratiques vont disparaissant, car elles empêchent le développement de la téléphonie en augmentant de façon exagérée le prix de l'abonnement de la 1^{re} année. Par exemple : l'administration autrichienne qui, — excepté à Vienne — exigeait autrefois de ses nouveaux abonnés le prix de leur installation, vient de supprimer cette coutume et d'adopter pour toute l'Autriche un tarif basé sur l'usage du téléphone, sans aucun droit d'entrée ou frais d'installation.

A part ces quelques exceptions, la pratique universelle de toutes les administrations téléphoniques du monde entier est de fournir aux abonnés les appareils nécessaires au service et de n'exiger aucun paiement pour cela. Cette pratique a plusieurs avantages, tandis que la pratique contraire qui force les abonnés à payer les frais d'installation en plus de l'abonnement ou à acheter eux-mêmes leurs appareils, a plusieurs désavantages importants très distincts.

L'appareil de l'abonné étant une partie intégrale du tout que représente le système téléphonique, il est nécessaire qu'il soit construit tant au point de vue mécanique qu'au point de vue électrique, de façon à s'adapter harmonieusement au commutateur multiple auquel il doit se rattacher. Il est donc essentiel que tous les appareils auxiliaires et autres, sans aucune exception, soient établis sur les mêmes bases et par la même direction que les circuits des commutateurs multiples et leurs divers appareils. Dans un réseau téléphonique à système simple, des différences comparativement légères dans la disposition électrique des divers appareils peuvent facilement causer des embarras sérieux dans le service téléphonique. Etant donné qu'un certain nombre de fabricants fournissent tous des types d'appareils très variés, comme cela se pratique je crois à Paris, il est presque inévitable que des arrêts et des troubles sérieux se produisent dans le service par suite des différentes dispositions électriques des appareils.

Dans toute administration téléphonique de

quelque importance, des études et des expériences se font constamment sur toutes les parties du matériel — multiples, câbles, fils et appareils — et, par suite de ces expériences et de ces études, l'administration est à même de fournir à ses abonnés le meilleur modèle d'appareil, établi pour s'adapter à son système, et d'un type uniforme avec ce système.

Le petit fabricant d'appareils électriques, qui en général ne fabrique pas les multiples téléphoniques, et qui n'est pas toujours au courant de tous les problèmes électriques d'un grand réseau téléphonique, est évidemment sur ce point, à son désavantage ; il en résulte que chaque fabricant a son type d'appareil, et que des variations très prononcées existent entre les différents appareils.

La question d'uniformité des types est très importante et a une très grande influence sur l'efficacité du service. L'administration téléphonique doit entretenir les appareils et son devoir est de les maintenir en bon état de façon à ce qu'ils soient toujours capables de fournir un service efficace.

Cet entretien se trouve beaucoup simplifié si les appareils sont bien construits au point de vue électrique et sont tous d'un type uniforme. L'inspection et l'entretien des dizaines de mille d'appareils du réseau téléphonique d'une grande ville est un travail qui exige une organisation très soignée et un personnel très expérimenté : les appareils ne sont pas toujours très bien traités par le public, et comme tous les appareils électro-mécaniques, ils sont susceptibles de se déranger de temps à autre si les mains qui les manient sont inexpérimentées, ou s'ils sont soumis à un usage excessif, maladroit ou trop brusque. Le travail d'inspection et d'entretien qui est toujours un travail de détail, se trouve grandement simplifié si tous les appareils sont du même type, car avec l'uniformité des types, les inspecteurs ont le même travail à faire dans tous les postes, ils connaissent exactement la disposition des différentes parties de l'appareil, ils savent où regarder pour trouver la cause la plus probable d'un service défectueux, et quelles sont les parties qui exigent une attention spéciale pour empêcher ces défectuosités, et s'il arrive que quelque petite partie de l'appareil devienne inutile, se brise ou s'égare, ils peuvent facilement la remplacer, les différentes parties des appareils d'un type uniforme étant échangeables.

Mais si les appareils sont tous de types différents les conditions d'inspection et d'entretien se trouvent totalement changées.

Les inspecteurs ne connaissent plus les appareils à fond, il arrive même qu'ils se trouvent en présence d'appareils qui leur sont tout à-fait inconnus, et en étudiant cet appareil nouveau pour eux, pour essayer d'empêcher une défectuosité de service, il se peut parfaitement qu'ils en causent une autre. Le travail d'inspection et d'entretien devient donc bien plus difficile et bien plus coûteux tout en donnant des résultats moins satisfaisants : chaque réparation exige bien plus

de temps et au lieu d'améliorer ne réussit souvent qu'à abîmer, et cela simplement parce que l'inspecteur n'est pas familiarisé avec le type d'appareil dont il est forcé de s'occuper. Il arrive aussi souvent qu'il affirme à l'abonné que son appareil est mauvais, ce qui fait que celui-ci n'a plus confiance ni dans l'appareil, ni dans le service, et qu'il se voit obligé de faire les frais d'achat d'un nouvel appareil.

A mon avis, cette pratique, qui existe à Paris d'obliger l'abonné à acheter son appareil téléphonique et d'où il résulte forcément une grande diversité dans le type des appareils, est jusqu'à un certain point responsable de l'inefficacité du service dont se plaignent amèrement les abonnés parisiens.

Je puis dire que non seulement je ne connais aucun administrateur téléphonique qui recommande cette pratique qui fait que l'abonné achète lui-même son appareil, mais que je ne crois pas qu'il existe un administrateur expérimenté qui entreprendrait d'assurer à ses abonnés un service efficace, *s'il était permis* à ceux-ci de se fournir d'appareils téléphoniques.

Un autre désavantage important de cette pratique, d'ordre commercial et administratif cette fois, est qu'il empêche le développement du service téléphonique en augmentant de façon trop considérable les dépenses premières des abonnés, car ceux-ci doivent considérer non seulement le prix de l'abonnement, mais aussi le prix de l'appareil qui est assez important pour empêcher bien des abonnés en perspective de devenir des abonnés en réalité.

Puis, si pour une cause ou pour une autre l'abonné se voit obligé de cesser son service téléphonique au bout de la 1^{re} année, il se trouve avoir payé une somme exagérée pour son année de service téléphonique, son appareil ne lui sert plus à rien, et, étant usagé, n'a plus qu'une très faible valeur commerciale.

La pratique correcte en téléphonie est donc exactement le contraire : fixer un tarif minimum aussi modique que possible de façon à encourager le plus grand nombre possible du public à devenir des abonnés ; et la tendance actuelle de toutes les administrations téléphoniques vraiment progressistes est de supprimer ou de réduire tous les frais extra et de baser leur tarif strictement sur le service et les facilités fournis au public.

Passons à votre autre question : si d'autres administrations téléphoniques ayant converti leur système en B. C. ont conservé les anciennes piles primaires des postes d'abonnés ?

Je puis dire qu'à ma connaissance il n'existe aucune administration ayant fait cela. L'usage général est de convertir les postes d'abonnés aussi bien que les multiples, ce qui veut dire qu'il faut installer de nouveaux appareils à B. C. Par suite du grand nombre d'appareils qu'il faut changer dans un réseau important et du service téléphonique qu'on est obligé de continuer pendant que ces travaux de changement s'accomplis-

sent, c'est évidemment un travail coûteux et compliqué. Mais c'est la seule manière satisfaisante de faire cette conversion, et d'assurer un service efficace, et c'est ainsi que cela s'est fait dans tous les autres pays.

Dans quelques cas d'exception il se peut que le changement des appareils d'abonnés ait été retardé pour une cause ou pour une autre, et effectué quelque temps après le changement du multiple en B. C.; mais à la longue la conversion du réseau entier s'est toujours complétée, et c'est là certainement la pratique correcte en téléphonie.

L'appareil d'abonné à B. C. est plus efficace et plus durable que celui dont il prend la place, sa construction est plus simple, ses différentes pièces moins nombreuses et moins compliquées — et n'ayant pas de pile son entretien est naturellement beaucoup meilleur marché.

C'est pourquoi il serait contraire aux intérêts du service tant au point de vue « efficacité » qu'au point de vue « économie », de continuer à se servir indéfiniment des vieux appareils d'abonnés en connexion avec les multiples à B. C.

Par suite de certaines causes qu'il est inutile de décrire ici, l'administration française, dans les temps déjà anciens où le développement actuel de la téléphonie était une chose impossible à prévoir, tomba dans l'erreur d'obliger ses abonnés à acheter leurs appareils téléphoniques. Maintenant que le développement immense dont la téléphonie est capable dans une communauté active, a été clairement démontré, il n'y a plus aucune excuse pour persister dans cette pratique erronée, pratique qui est contraire aux intérêts de l'administration aussi bien qu'aux intérêts du public.

Le développement de la téléphonie en France est très petit, beaucoup plus petit relativement que dans les autres pays européens: mais si, un service efficace était offert au public, basé sur un tarif plus moderne, le développement téléphonique en France se trouverait augmenté dans des proportions très considérables d'ici peu d'années.

L'administration française serait donc bien conseillée en solutionnant hardiment la question, c'est-à-dire en entreprenant la conversion complète de son réseau et en se chargeant de la fourniture des appareils aux abonnés.

Une compagnie téléphonique qui travaillerait commercialement pourrait en quelques années quadrupler le nombre actuel des téléphones en France.

L'Etat lui-même ne pourra plus longtemps résister aux demandes du public qui réclame un service téléphonique efficace et étendu, et il sera bien forcé de développer ses systèmes téléphoniques: mais l'efficacité de ce service futur et ses résultats économiques dépendront en grande partie de la manière dont ce développement se fera, suivant les méthodes que les plus hautes autorités téléphoniques ont reconnu pour être les meilleures et les plus pratiques.

HERBERT-LAWS WEBB.

Questions postales

L'AUGMENTATION DU TARIF

DES IMPRIMÉS SOUS BANDE

L'augmentation du tarif des imprimés sous bande — porté, on le sait, de 1 à 2 centimes par la dernière loi de finances — a soulevé une vive émotion dans le monde commercial.

La protestation s'était déjà élevée pendant la discussion du budget. Le Parlement a donc voté la mesure en connaissance de cause. Peut-être regrettera-t-il d'avoir lésé sciemment les intérêts du commerce.

Les motifs allégués pour justifier cette surtaxe étaient les suivants: Il fallait combler le déficit de la lettre à deux sous si imprudemment votée l'année dernière, sans qu'aucune des répercussions de cette réforme ait été prévue. (Mais ne pouvait-on le combler autrement?) Devant l'encombrement des services, qui augmente de jour en jour, on a voulu, en outre, diminuer le nombre des imprimés. Singulier procédé pour un industriel qui s'effare en voyant s'accroître son chiffre d'affaires et cherche à le diminuer, au lieu de s'efforcer de satisfaire les besoins de sa clientèle! Voilà qui juge l'Etat-commerçant!

On a traité avec un certain mépris, dans les milieux parlementaires, les prospectus affranchis à 1 centime, que tout le monde, assurait-on, jette au panier. Les commerçants ne sont pas de cet avis, puisqu'ils dépensent chaque année des sommes élevées pour ce mode de propagande. Les intéressés ne sont-ils pas les meilleurs juges de l'efficacité de cette publicité?

« Le commerce contemporain, nous écrit un de nos adhérents, ne peut rien sans la réclame, une réclame aussi abondante, aussi facile que possible. N'est-il pas évident que surcharger les frais d'envoi d'un simple prospectus, de cette petite feuille de papier qui nous révèle au client, et le conduit jusqu'à nos magasins, c'est

enlever au commerce un de ses derniers atouts, c'est lui arracher un des moyens d'action les plus indispensables ? »

Les très grosses maisons souffriront peu de cette surtaxe, qui atteindra surtout le petit et le moyen commerce. Cet impôt antidémocratique enlèvera au bas mot un millier de francs par an aux commerçants qui font une réclame moyenne. Ce n'est rien pour une grande entreprise ; c'est énorme pour un petit négociant. L'égalité est outrageusement violée.

Est-ce là ce que le Parlement a voulu ?

UNE NOMINATION

M. Jules-Bernard Trouhet, inspecteur à la direction des services électriques de la région de Paris, est nommé sous-directeur à la même direction, en remplacement de M. Regnault, admis à la retraite.

Nos félicitations à M. Trouhet, qui est l'un des plus actifs collaborateurs de M. Simyan dans l'exécution du grand programme de réformes téléphoniques.

LE DÉVELOPPEMENT INDÉPENDANT de la téléphonie

AUX ETATS-UNIS

par James B. Hoge

Président de l'Association internationale et indépendante
des Téléphones américains Cleveland-Ohio.

Nous commençons la publication d'une très intéressante conférence qui a été faite récemment dans une grande ville des Etats-Unis, et qui est pleine de renseignements intéressants sur l'histoire de la téléphonie. N'est-il pas curieux, par exemple, d'apprendre de la bouche d'un Américain que c'est un Français qui a inventé le téléphone ?

On verra par cette étude, que la Compagnie Bell est très discutée en Amérique, et qu'on lui reproche notamment d'avoir voulu acquérir un monopole de fait, et d'avoir fait obstacle à la vulgarisation du téléphone par l'élévation de ses

tarifs et l'arbitraire de ses procédés. Sans prendre parti, nous ne pouvons que reconnaître que tout monopole — de fait ou de droit — est regrettable et que l'aiguillon de la concurrence est le facteur nécessaire de tout progrès.

Il est certain qu'au point de vue pratique le téléphone est la plus grande et la plus utile des inventions de ce siècle de progrès et de lumière. On est en droit d'affirmer qu'avec la téléphonie l'humanité a fait un pas en avant et que son invention marque une époque dans la voie du progrès — car le téléphone fait plus pour supprimer le temps et la distance que n'importe quel autre moyen de communication ou de transport. Le mot transport peut paraître déplacé dans une étude téléphonique, mais il suffit de réaliser la multitude de cas où le téléphone évite les déplacements pour se rendre compte de son exactitude. Un instant de réflexion suffit pour nous faire comprendre que sans le téléphone une foule bien plus considérable se presserait dans nos rues.

Une excellente maxime est celle-ci : « Téléphonez, ne vous déplacez pas », et cette maxime a certainement été adoptée par la plus grande majorité du public.

Je vous demande pardon d'abandonner un instant mon sujet pour appeler votre attention sur cet instinct qui paraît inhérent à la nature humaine et qui, durant toutes ses évolutions, a toujours tourmenté l'homme : le désir des communications rapides.

Cet instinct se manifeste toujours et partout, même chez les peuplades les plus sauvages, et des explorateurs racontent qu'il existe chez certaines tribus des pays de montagnes, un moyen de communication vraiment unique en son genre. Un messenger, du sommet de la colline la plus rapprochée, crie ou plutôt hurle son message en se servant d'une série de sons formant pour ainsi dire un code, à un autre messenger, qui, de la même façon, le transmet à un troisième messenger, puis le troisième le transmet à un quatrième, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le message ait atteint son but. Il paraît que, de cette façon, les tribus pouvaient correspondre très rapidement entre elles. On constata, lors de la découverte des Amériques, que les natifs du pays avaient un système très développé de signaux-fumée qui leur permettaient de s'aviser très rapidement des déplacements des tribus ennemies ou de tout autre affaire importante.

Les colons et les pionniers établirent aussi de nombreux moyens de communiquer avec les centres les plus rapprochés, et nous voyons d'abord le primitif messenger poursuivre lentement sa route par monts et par vaux, puis le gros coche cheminant lourdement le long des vieilles routes postières, s'arrêtant ici et là pour payer le péage, déposer ses rares passagers et ses volumineux sacs postaux, et ne faisant guère que de 40 à 60 milles (65 à 95 kilomètres) par jour, même avec de fréquents relais de chevaux et de postillons ; puis vient le messenger postal, beaucoup plus rapide, et qui,

monté sur un bon cheval, arrivait à couvrir jusqu'à 100 miles (165 kilomètres) par jour.

Il y avait encore le système appelé « wigwag », qui n'a jamais, je crois, servi aux hommes civilisés, mais qui est employé pour les opérations militaires.

Enfin, le railway à vapeur fit son apparition, et bien qu'encore à l'état primitif et ne pouvant desservir qu'un nombre limité de villes centrales, et cela lentement et par des chemins détournés, celui-ci constituait néanmoins un progrès énorme sur le vieux coche de nos pères, et, passant successivement par tous les perfectionnements et améliorations dus au travail des ingénieurs, le primitif railway à vapeur est devenu le merveilleux réseau de chemins de fer que possède actuellement l'Amérique, vrais palais roulants capables de transporter la malle des Etats-Unis d'Ohio à Chicago — c'est-à-dire de couvrir une distance de 825 miles (environ 1.300 kilomètres) — en 16 heures.

Mais nous possédons actuellement, avec le téléphone, le premier et le plus merveilleux de tous les moyens de communication. Benjamin Franklin, avec son cerf-volant, découvrit ce fluide mystérieux que nous appelons « électricité », — mais il laissa aux générations futures, comme un problème à résoudre, les différentes applications de cette force gigantesque.

Il est certain que tous les citoyens du monde civilisé ont une dette de gratitude envers ce grand homme, et que son nom se transmettra de génération en génération comme celui d'un bienfaiteur de l'humanité. Bien que sa vaste intelligence lui ait fait pressentir quelques-uns des progrès miraculeux dus à la science, il ne lui était guère possible de prévoir la grandeur de sa découverte, l'usage qu'en ferait l'humanité, les merveilleux progrès et les belles inventions qui en résulteraient, et si d'aventure il revenait parmi nous, il lui serait peut-être difficile de se convaincre que c'est grâce à sa découverte que nos rues, nos maisons et nos auditoires sont si magnifiquement éclairés, que nos tramways parcourent la ville en tous sens, que nos télégraphes transmettent de rapides messages, et que sous nos rues se trouvent des milliers de kilomètres de fil de cuivre qui permettent à des personnes séparées par de grandes distances de communiquer avec autant de facilité, aussi clairement et distinctement que si elles étaient dans la même chambre.

Sans conteste, notre siècle est un siècle de merveilles, et le téléphone n'en est pas la moindre.

Mais revenons à notre sujet :

La première mention — publique — que nous connaissions d'un appareil transmettant la parole au moyen d'un conducteur électrique, se trouve dans une revue française publiée à Paris, et qui, dans son numéro du 18 août 1854, donne une description d'un appareil, encore très primitif, construit par Charles Bourseul (1), un soldat de l'armée

d'Afrique, qui avait acquis une certaine renommée en faisant un cours de mathématiques à ses camarades pendant qu'il était en garnison à Alger, en 1848. Bourseul, en donnant une description de son appareil, ajouta, au grand étonnement de ses contemporains, que « la parole dite à Vienne pouvait être instantanément transmise à Paris par l'électricité ».

Nous ne pouvons retrouver aucune trace permettant de croire que Bourseul tenta une application pratique de son invention ; mais, en 1861, Philippe Reis, professeur dans une école de garçons, à Frédéricksdorf, près de Hambourg (Allemagne), fit connaître au public un appareil de son invention qu'il assurait « pouvoir reproduire les sons de divers instruments, et même, dans une certaine limite, la voix humaine ».

Reis appela son invention le téléphone — et c'est sous ce nom que l'on continua à désigner la transmission des sons par l'électricité. Reis fabriqua et vendit son appareil, mais de façon limitée.

Dès 1860, un nommé Daniel Drawbaugh, d'Eberly-Mills, petite ville de 500 habitants de l'Etat de Pennsylvanie, faisait, avec les moyens très primitifs dont il disposait, des expériences ayant pour but la transmission des sons le long d'un fil électrique. Rien n'indiqua qu'il ait jamais entendu parler soit de Bourseul, soit de Reis, mais, de 1867 à 1869, il réus-

bien insister sur ce fait : quoi qu'il ait été dit, jusqu'à l'heure actuelle Bourseul a été un grand inventeur *absolument méconnu et inconnu dans son pays*. A part quelques amis, tout le monde ignorait — même les spécialistes — qu'il inventa le téléphone vingt ans avant Graham Bell, à qui tous les ouvrages français de physique attribuent l'honneur de la découverte.

Né en 1829 à Douai, de famille française, Charles Bourseul fit son service militaire en Afrique. Dès cette époque il travaille les mathématiques et la physique. Rentré en France, il échoua à Polytechnique — ce qui n'est pas à l'honneur des examinateurs ! — puis entra dans l'administration des postes où il s'occupe de télégraphie électrique comme modeste surnuméraire ; c'était l'époque où on substituait le télégraphe électrique de Bréguet au télégraphe aérien de Chappe.

Ce fut le télégraphe qui donna à Bourseul l'idée de chercher la transmission des sons. En 1854 — à vingt-cinq ans, — il avait inventé l'appareil qu'on devait appeler téléphone, et il exposait sa découverte dans l'*Illustration*.

Le jeune fonctionnaire fit part de sa découverte à ses chefs qui s'efforcèrent de le décourager et finirent par atteindre leur but. On ne se donna pas la peine d'étudier sa découverte qu'on ne prit même pas au sérieux. Un de ses chefs déclara tout net que c'était de la *blague*, de la *plaisanterie* ! Ce n'est pas d'hier que la sainte routine s'est installée sur les ronds de cuir administratifs !

Les appareils de Bourseul, qui figurèrent aux expositions de l'électricité en 1878, 1889 et 1900, ne furent examinés par l'administration qu'après le grand retentissement de la découverte de Bell — qui s'était inspiré de son précurseur français. Notre compatriote finit sa carrière comme directeur des postes du Lot, et obtint, comme fonctionnaire, le ruban de la Légion d'Honneur. Ce ruban fut changé en rosette en 1890, à la suite — déclare M. Bourseul — d'une revendication de priorité qu'il avait faite dans la presse. Il est curieux, dans tous les cas, que la chose n'est pas fait plus de bruit : elle n'a eu aucune répercussion ni auprès du public, ni auprès des savants, et n'a laissé nulle trace. Une pension annuelle supplémentaire de deux mille francs lui était allouée « pour continuer ses recherches ». C'était bien le moment !

M. Bourseul vit toujours. Il habite Paris, et a été interviewé tout récemment par un de nos confrères.

(1) L'Association des abonnés au téléphone a été heureuse d'attirer l'attention du public français sur Charles Bourseul, et de restituer à notre compatriote méconnu la paternité de l'invention du téléphone. La nouvelle que nous avons communiquée à la presse a fait quelque bruit. Mais nous tenons à

sit à construire un appareil se composant principalement d'un verre, d'une lasse en fer blanc et d'une boîte à moutarde qui, reliés au moyen d'un fil électrique passant au travers d'une membrane, à un second instrument placé à une certaine distance du premier, permettait de transmettre (toujours à une certaine distance) les sons vocaux.

L'appareil était primitif, et Drawbaugh n'était pas suffisamment technicien pour comprendre ou expliquer les principes scientifiques de son appareil.

Le 14 février 1876, l'Office des Brevets des Etats-Unis reçut deux demandes de brevet pour le téléphone — les deux demandeurs décrivaient également leur appareil « comme une invention pour transmettre télégraphiquement les sons vocaux ». La première des demandes était présentée, d'une manière formelle, par Alexander Graham Bell, et l'autre émanait d'un nommé Elisha Gray, d'Illinois. Ces deux demandes, ayant le même but et virtuellement pareilles, constituent une coïncidence sans parallèle dans l'histoire de l'Office des Brevets.

Le brevet fut concédé à Bell le 7 mars 1876, moins d'un mois après sa demande, et l'un des premiers appareils téléphoniques construits par lui fut exposé au « Centenaire de Philadelphie » durant cette même année 1876. Dès qu'il fut en possession de son brevet, Alexander Graham Bell organisa « The Bell Telephone Co » d'après les lois de l'Etat du Massachusetts. Plus tard, « The Western Union Telephone Co » (Union des Compagnies Téléphoniques de l'Ouest) s'assura le bénéfice de l'invention de Gray — perfectionnée entre temps par Edison — et commença d'installer des bureaux et postes téléphoniques, en concurrence directe avec la Compagnie du Telephone Bell.

Celle-ci comprit bien vite que le monopole téléphonique dont elle anticipait la possession courait de sérieux dangers, et ne perdit pas de temps pour se débarrasser de cette concurrence. Un traité fut donc rapidement conclu avec l'Union des Compagnies Téléphoniques de l'Ouest, et des procès furent engagés contre tous les autres concurrents de la Compagnie Bell, pour leur interdire — et cela de façon permanente — le commerce des appareils téléphoniques.

Ce procès vint devant la Cour Suprême des Etats-Unis en 1888, et fut jugé par sept juges, dont quatre furent pour la Compagnie Bell et trois contre. Ces trois derniers basaient leur jugement négatif sur la priorité de l'invention de Daniel Drawbaugh.

La Compagnie Bell mise en possession des brevets de contrôle par la Cour Suprême des Etats-Unis et ayant conclu un traité avec l'Union des Téléphones de l'Ouest pour empêcher celle-ci de lui faire concurrence, s'imagina évidemment n'avoir plus aucune concurrence à craindre et continua la méthode qu'elle avait inaugurée, c'est-à-dire un tarif exorbitant et un service très restreint, préférant faire peu d'affaires à un prix très élevé que de diminuer son tarif et par là d'étendre son service au grand public et de le rendre général.

La Compagnie traitait ses abonnés d'une façon extrêmement arbitraire, comme on devait s'y atten-

dre d'une telle corporation en possession d'un monopole aussi complet.

Telle fut l'orientation de toute l'industrie téléphonique du pays jusqu'à l'expiration des brevets, en 1894. Au mois de décembre de cette année 1894, les Etats-Unis ne comptaient que 291.253 téléphones complets, approximativement un téléphone par 240 personnes.

Mais le public était maintenant si convaincu que ce système de monopole empêchait l'usage général de ce qui lui paraissait non seulement une merveilleuse commodité, mais une nécessité absolue, que dans toutes les communautés il se trouva des individus désireux de s'occuper d'affaires téléphoniques, non pas tant en vue des gains qu'ils prévoyaient, mais plutôt pour s'assurer ce service téléphonique dont ils avaient besoin. La direction du Bell était certaine que l'invention d'Emile Berliner, dont elle avait acquis les brevets — ceux-ci furent déposés à l'Office des Brevets le 14 juin 1877, mais ne furent publiés que le 17 novembre 1891 — prolongerait son monopole jusqu'à l'année 1908 au moins, et dès qu'elle se vit menacée d'une concurrence, elle dépêcha à chacun des membres aussi bien qu'à chacun des abonnés des compagnies indépendantes, une notice les informant qu'ils enfreignaient le brevet d'Emile Berliner — brevet n° 463.569 — qui était sa propriété à elle (Bell), et que, du fait de cette infraction, ils étaient passibles de dommages-intérêts. Et ceci n'était pas une vaine menace — dans presque tous les cas antérieurs à l'année 1888, les décisions des tribunaux furent favorables à la direction du Bell Telephone — et les Compagnies indépendantes furent systématiquement anéanties et leurs équipements détruits — une publicité retentissante étant faite à tous ces cas comme avertissement aux capitalistes assez téméraires pour vouloir entrer en lice contre le puissant monopole du Bell.

Il fallait du courage, dans ce temps-là, pour s'engager dans les Compagnies téléphoniques indépendantes, car on courait non seulement le risque d'être poursuivi pour infraction à la loi des brevets, mais encore de voir les biens de la Compagnie confisqués et son matériel détruit.

Et pourtant, et cela est fort heureux pour nous, le courage et la confiance ne manquèrent pas aux pionniers de l'industrie téléphonique, et le système téléphonique, tel qu'il existe actuellement, est le résultat de leur audace et de leur persévérance.

Se rendant compte de l'impossibilité de lutter seuls contre la Compagnie Bell, quelques-uns des chefs du mouvement indépendant invitèrent les représentants de toutes les Compagnies téléphoniques indépendantes des Etats-Unis à se réunir à Détroit, dans le Michigan, le 22 juin 1897, dans le but de former une société bien organisée de protection mutuelle.

Cette société fut organisée et souscrivit de suite une très forte somme destinée à couvrir les dépenses des procès qui ne pourraient manquer de s'abattre sur elle pour infraction à la loi des brevets. Ces procès, défendus avec beaucoup d'habileté devant la Cour Suprême des Etats-Unis, furent

favorables aux Compagnies indépendantes, qui les gagnèrent les uns après les autres.

A l'expiration des brevets, en 1894, le matériel téléphonique était encore très primitif, le service était lent, et la transmission très insuffisante. Mais devant la demande générale qui s'éleva bientôt dans toute l'Amérique, les Compagnies indépendantes se mirent vivement à l'œuvre, changèrent et perfectionnèrent le matériel téléphonique et, la concurrence aidant, la téléphonie fit de plus grands progrès, tant au point de vue perfectionnement du matériel et du service, qu'au point de vue usage répandu et général, pendant les quatre années suivantes, de 1896 à 1900, qu'elle n'en avait fait pendant les vingt dernières années.

Avant 1896, un téléphone à la campagne était une vraie nouveauté ; maintenant, il est si répandu partout qu'il n'attire plus aucune attention. Les Compagnies indépendantes commencèrent par s'établir dans les petites villes, puis étendirent leurs réseaux dans les campagnes, de façon à relier tous les bureaux de poste d'un comté : puis, à leur tour, les fermiers organisèrent des compagnies, établirent des réseaux et relièrent leurs lignes aux bureaux de postes où le téléphone s'était établi — et chaque comté se couvrit bientôt de tout un lacs de fils téléphoniques. Ce service s'est constamment agrandi, les finances nécessaires à son développement étant, dans presque tous les cas, fournies localement, et actuellement on compte que le matériel des Compagnies indépendantes représente une somme de plus de 300 millions de dollars, qu'elles possèdent plus de 3.500.000 téléphones complets et plusieurs 100.000 kilomètres de lignes auxiliaires reliant les divers bureaux les uns aux autres.

Les habitants des grandes villes où le service téléphonique était fourni par la Compagnie Bell, furent plus lents à apprécier tous les avantages de cette concurrence. Ils se rendaient bien compte que le service téléphonique leur était tarifé beaucoup plus cher qu'il ne valait, et que des réformes, tant au point de vue « service » qu'au point de vue « rapports de la Compagnie avec ses abonnés », étaient très nécessaires, mais ils craignaient de tomber de mal en pis et d'avoir à se débattre contre les deux Compagnies téléphoniques rivales, « la double peste téléphonique », comme disait la Compagnie Bell.

(A suivre.)

LA FERMETURE

DU TÉLÉPHONE LE DIMANCHE

dans les communes rurales.

Pour compléter notre entrefilet sur la gérance des cabines téléphoniques en province, plusieurs de nos correspondants nous ont signalé les inconvénients qu'entraîne la fermeture du téléphone le dimanche dans les communes rurales. Lorsqu'on

a à communiquer une nouvelle urgente, il faut souvent faire quinze ou vingt kilomètres — parfois plus — pour trouver un bureau ouvert.

Il y aurait pourtant un moyen bien simple de remédier à cette situation.

On ignore généralement, en effet, que dans ces bureaux, en dépit de la fermeture, un employé se tient en permanence le dimanche, soit au bureau, soit chez lui — mais alors avec une sonnette d'appel à son domicile — dans le cas où il y aurait des dépêches officielles à recevoir ou à faire passer. Les télégrammes officiels, eux, ne peuvent pas attendre : il n'y a pas de repos hebdomadaire pour l'Etat.

Du moment qu'un employé est de service, pourquoi ne pas autoriser les communications téléphoniques pour les cas urgents ? Et afin d'être sûr que le public n'en abuserait pas, il n'y a qu'à élever — doubler, tripler si l'on veut — le prix de la taxe le dimanche : l'Etat ferait ainsi comme les médecins, qui parlent de doubler leurs honoraires pour leurs visites dominicales. Tout le monde y trouverait son compte : le public, cela va sans dire ; l'Etat qui aurait un surcroît de recettes ; et les employés, dont on augmenterait le dimanche le tarif des vacations.

Et pour éviter la présence continue de l'employé au bureau, on n'aurait qu'à relier la cabine téléphonique au domicile de l'employé par une sonnerie analogue à la sonnerie officielle. Avec une taxe très élevée, aucun abus n'est à craindre : on ne téléphonera ce jour-là qu'en cas d'urgence absolue.

Qu'en pense l'Administration ?

Échos de Partout

La responsabilité de l'Administration.

Le conseil général de la Somme a voté un vœu tendant à ce que l'Administration des postes, télégraphes et téléphones soit, conformément au droit commun, rendue responsable des erreurs de transmission télégraphique commises par ses employés.

Nos félicitations au conseil général de la Somme. Il est temps, en effet, que l'Etat soit soumis au droit commun.

*
* *

Le timbre télégraphique.

Depuis longtemps, il est question d'affranchir les télégrammes des formalités inutiles auxquelles leur envoi donne lieu.

Il paraît que M. Simyan, fait étudier la question du paiement des taxes télégraphiques à l'aide de timbres.

L'expéditeur pourrait désormais affranchir lui-même son télégramme, au moyen de timbres, pour une somme égale à la taxe prévue, et le déposer dans une boîte ordinaire, par exemple. Il en résulterait un très sérieux avantage pour le public et une grande rapidité aux heures d'encombrement des guichets, dans l'envoi des télégrammes.

Mais pour arriver à ce résultat, il faut reviser le tarif ou du moins les règles actuellement en usage, et ce n'est pas une petite affaire, car il y a tout un dictionnaire à examiner ou plutôt à supprimer, celui qui énumère les mots composés, qui paient tantôt pour un seul, tantôt pour deux ou trois, et qui sont motifs à discussion interminable.

*
* *

La transformation du « de Dion-Bouton ».

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la transformation du *de Dion-Bouton*, qui a toujours manifesté tant de sympathie à notre Association, et dont on n'a pas oublié les remarquables études sur la question téléphonique.

Notre confrère est devenu hebdomadaire et s'est acquis le concours d'une brillante collaboration, qui le place désormais au premier rang des journaux sportifs. Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de succès.

*
* *

Abonnements de villégiature.

Plusieurs de nos adhérents nous ont demandé si les abonnements de villégiature, dont nous avons parlé, fonctionneront bientôt, et quel serait leur tarif.

Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit dans notre numéro d'avril : la question est à l'étude, et l'Administration n'a pas encore fixé la date de son application.



Correspondance d'Amérique

(Suite)

Une nouvelle lettre de M. de Douville-Maillefeu. Le téléphone à New-York.

Nous sommes heureux de publier la nouvelle et très intéressante lettre que vient de nous adresser M. de Douville-Maillefeu.

Mon cher Président,

Arrivé à New-York, je suis allé au siège de la *New-York et New-Jersey Telephone Co*, où j'ai trouvé les têtes de la compagnie la plus formidable du monde puisqu'en ce moment un abonné de New-York peut parler avec 3.000.000 d'abonnés dans tous les Etats-Unis, de Boston à Kansas, City, Omaha et New-Orléans par entremise de *American Telegraphe et Telephone Cy*. Je ne crois pas qu'il y ait en ce moment au monde une compagnie téléphonique fonctionnant aussi admirablement (au moins pour une agglomération aussi affairée, car ici eux-mêmes citent les téléphones suédois comme fonctionnant à merveille).

Est-il besoin de dire que le système est entièrement « batterie centrale et avec relais », les vieux systèmes ayant vécu depuis longtemps ? On sourit de pitié ici quand on demande si réellement la batterie centrale est bonne pour longues distances : c'est comme si on demandait si les chemins de fer sont bons pour longues distances.

A New-York j'ai appris quelques nouvelles choses. Je citerai tout d'abord leur école pour former des opérateurs (demoiselles du téléphone). Toutes doivent passer un minimum de trois semaines (deux semaines en cas de grande demande d'opérateurs) dans cette école où elles ont un enseignement théorique et pratique absolument complet et identique au travail qu'on leur demande dans les échanges (bureaux).

Ici ils attachent la plus haute importance à cet enseignement qui, pour eux, entre pour plus de la moitié dans la rapidité du fonctionnement des appels. En visitant un échange, j'ai vu sur la feuille du surveillant de l'échange les chiffres suivants tenus journellement et journellement envoyés au chef du New-York Telephone Company.

Gramercy Exchange :

Nombre de lignes	6.493.
Nombre d'instruments	13.800.

Moyenne des appels pour chaque opérateur dans l'heure la plus chargée: 132 entre 10 et 11 h.

Chiffre obtenu en divisant dans cette heure le total 8.050 appels par 61 opérateurs.

Appels dans 24 heures 63.462.

Appels par 1 opérateur par 24 heures 1.040.

Je serais curieux de rapprocher ces chiffres d'un bureau qui n'est pas un bureau excessivement affairé à New-York avec ceux d'un bureau même affairé de Paris. Tout le système ici fonctionne avec registers, ce qui veut dire que les abonnés paient suivant le nombre de leurs appels en commençant par un prix minimum de 48 \$ par an pour 600 appels et 5 sous pour chaque appel supplémentaire.

Je vous apporterai le tarif allant jusqu'à 228 \$ 5.700 appels + 4 sous par chaque appel supplémentaire.

Ils considèrent ici que seul un tarif avec prix variant suivant activité de l'abonné peut augmenter le nombre des abonnés en apportant les abonnés qui ont peu besoin du téléphone et pour qui 48 \$ (240 fr.), sont peu de chose (chez nous 400 fr.). Les registers des appels fonctionnent à merveille, ils sont montés sur chaque ligne dans les échanges et on les voit comme un register ou compteur d'automobiles 000 000 000 ou de gaz ou d'électricité, comme il y en a tant.

Au début ici, ils avaient seulement des numéros pour désigner les abonnés, maintenant ils ont un nom d'échange et 4 chiffres au maximum. Ceci serait très bon pour Paris, car on pourrait ainsi avoir beaucoup plus de 9 échanges, ce que l'on a maintenant avec les 100.00, les 200.00 et jusqu'à 900.00.

De plus, quand un bureau comme le 200.00 par exemple arrive à près de 10.000 abonnés, on peut le dédoubler en nommant par exemple l'un Madeleine, l'autre Opéra. C'est très simple et on peut même les laisser tous deux dans le même immeuble à deux étages différents, on obtient ainsi un travail plus simple pour les demoiselles du téléphone, voilà tout.

Dans l'île de Manhattan (New-York du bas de la ville à Harlem-River au nord), il y a 22 échanges (2 ou 3 de plus que l'année dernière, 80.000 téléphones de plus en un an).

Dans Broux (Nord d'Harlem-River), il y a 2 secteurs avec 6 échanges.

L'avis du General Manager ici (qui a visité nos téléphones à Paris), est que nos fils téléphoniques qui sont seulement entourés à partir de l'extérieur du gutta-percha, prendront feu en un instant en cas d'incendie d'un échange. Tandis qu'ici à l'extérieur, ils sont dans un tissu et dans une toile imperméables et incombustibles, puis dans ce tissu les fils sont dans une gaine de soie,

puis le fil lui-même dans un peu de gutta-percha. Le General Manager dit également que nos fils qui sont dans les égouts seront très vite détériorés. Ici, ils sont dans un petit tunnel à eux et dans des tuyaux de plomb de gros-seur du bras (200 paires environ par tuyau), chaque fil entouré de papier. Entre deux échanges, Brood et Cortland, dans un quartier d'affaires, il y a 250 paires allant de l'un à l'autre. Chaque échange communique directement avec tous les autres. Toutes les dispositions adoptées ici l'ont été par expérience de tous les jours et conservées par constatation de supériorité sur les autres dispositions, et supériorité économique il faut l'ajouter.

J'ai visité également un bureau pour les longues distances.

Bureau divisé en deux parties :

1° Appels pour environ 50 kilomètres de distance.

2° Appels supérieurs comme distance, allant jusqu'à 2.000 kilomètres.

Ici le fonctionnement est compliqué à décrire, mais organisé de manière à ce que chaque opérateur ne soit occupé que le minimum de temps possible par chaque appel et ne soit occupé que pendant le minimum de temps possible pour attendre la réponse de l'abonné demandé. De plus, dans le bureau il y a un service spécial avec livres des abonnés de tous les Etats-Unis, ce qui fait que vous pouvez demander n'importe qui, n'importe où en donnant simplement son nom et son adresse; les employés spéciaux du bureau de départ font votre travail: n'est-ce pas admirable? De plus, l'heure du commencement et l'heure de la fin d'un appel à longue distance sont enregistrées toutes deux sur un papier où est inscrit le nom du demandeur et le nom de l'appelé. Tout ceci est admirable, aussi n'hésite-t-on jamais à téléphoner à n'importe quelle distance, d'autant qu'ici on ne paie que quand on a pu causer. L'Etat français devrait envoyer un ingénieur jeune et capable pour visiter en détail tout le système comme le font les Anglais, les Allemands, même les Japonais; les Français ne sont pas venus depuis 5 ans. C'est monstrueux. J'espère que mes notes vous serviront. Pardonnez la hâte avec laquelle j'écris.

Sincèrement à vous,

Vicomte DE DOUVILLE-MAILLEFEU.

P.-S. — L'avis du Manager General est également qu'il est impossible d'avoir un bon service avec la variété énorme des appareils des abonnés. Ici un modèle pour les 3.000.000 d'abonnés. En France, plus de 20 modèles différents. Quelle incohérence !

Les desiderata des Abonnés du Sud-Est

Une requête à M. Simyan. — Vœux analogues
aux nôtres.

L'Association des Abonnés au Téléphone du Sud-Est, qui a obtenu déjà d'heureux résultats dans la région des Bouches-du-Rhône, nous communique le texte d'une requête qu'elle vient d'adresser au Sous-Secrétaire d'Etat des P. T. T. Nous en reproduisons les parties qui sont d'intérêt général.

Nous ne pouvons que nous associer à ces vœux, qui d'ailleurs sont les nôtres : car ils sont analogues, on le verra, aux desiderata que nous n'avons cessé de formuler.

*
* *

Marseille, le 11 avril 1907.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre attention et examen les vœux et desiderata de l'Association des Abonnés au Téléphone du Sud-Est et principalement de la région des Bouches-du-Rhône.

Nous y sommes encouragés par les déclarations très nettes faites par vous à notre sœur aînée de Paris et, plus récemment dans votre discours de Cluny visant le personnel auquel votre Administration a promis de s'intéresser plus directement.

Convaincus, d'autre part, que de la collaboration de l'Administration et des abonnés, il ne peut que résulter des avantages pour les deux parties et, connaissant également votre projet de l'exécution de réformes urgentes que nous sollicitons vivement depuis plusieurs années, cela sans attendre le vote du budget 1908, nous allons franchement exposer nos principales revendications.

Règlement.

1° Nous réclamons l'abrogation de l'article 52 de l'arrêté du 8 mai 1901 qui, à l'occasion du procès de M^{lle} Sylviac, a suscité de véhémentes protestations, et prononce trop facilement des suspensions pour inexécution des clauses du contrat.

Personnel.

2° La spécialisation absolue du personnel des ingénieurs du télégraphe et du téléphone, déjà appliquée en fait à Paris, est désirable en pro-

vince, pour l'affectation au service téléphonique.

3° Le nombre des opératrices est totalement insuffisant et le personnel est soumis à un véritable surmenage. Les opératrices ont un chiffre d'abonnés qui ne descend jamais au-dessous de cent...

4° Le personnel des mécaniciens et réparations est réduit à sa plus simple expression. Les réparations des postes traînent en longueur et, après le moindre orage, la perturbation est profonde pendant plusieurs jours...

Tarifs.

5° Nous appelons de tous nos vœux la réduction des abonnements forfaitaires actuels avec le service des conversations taxées, à condition, toutefois, que le chiffre actuel de l'abonnement résultant des contrats (200 francs pour Marseille) ne soit pas augmenté, les petits postes étant seuls soulagés.

Matériel.

6° Nous sommes d'avis que l'Administration installe gratuitement un kilomètre de la ligne et que le système qui consisterait à fournir gratuitement et obligatoirement l'appareil soit adopté par elle, l'uniformité du type des appareils étant la condition essentielle d'une bonne audition.

Ces appareils devraient surtout écarter les modèles qui sont de véritables nids à microbes et propagateurs infaillibles de la tuberculose.

7° La Batterie centrale qu'on nous promet devrait être intégrale, comme en Amérique, et la suppression des piles primaires absolue.

Hygiène des bureaux.

8° Cette Batterie centrale ne fera pas disparaître les opératrices pour lesquelles, en terminant, nous faisons un appel à vos sentiments d'humanité déjà affirmés par les mesures concernant l'allaitement des enfants des opératrices.

Les postes de comptabilité devraient être réservés aux téléphonistes âgées, fatiguées ou malades et les plus vigoureuses être réservées aux services urbain et interurbain. Dans aucun grand centre de province les opératrices n'ont à leur disposition une salle de repos ; les pharmacies portatives de secours sont entretenues, là où il en existe une, par les contributions volontaires du personnel ; les soins médicaux pour les malaises urgents sont encore à assurer. Dans les vestiaires, aucun siège ; c'est debout que les opératrices doivent procéder à leur changement de tenue. Et, enfin, des ventilateurs faciles à fonctionner avec l'énergie électrique, devraient être installés dans tous les bureaux où l'atmosphère est le plus souvent surchauffée.

Ces diverses propositions ne sont pas toutes, certes, des innovations pour votre Administration. Les plaintes de nos représentants au Parlement, de nos corps constitués et de la presse ont déjà confirmé les demandes que le très sympathique directeur du département des Bouches-du-Rhône a dû vous signaler. Nous serions heureux de pouvoir annoncer à nos adhérents que, connaissant votre activité, tout va être fait pour solutionner, enfin, la crise téléphonique.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, la meilleure assurance de nos sentiments dévoués.

Le Secrétaire général,
D. PIAZZA.

Le Président,
J.-F. AUDIBERT.

Tribune

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 30 avril 1907.

Monsieur le Marquis de Montebello, président de l'Association des Abonnés au Téléphone,

Permettez-moi de vous signaler une erreur qui s'est glissée dans le *Bulletin* d'avril 1907 de l'Association des Abonnés au Téléphone, que je viens de recevoir aujourd'hui seulement.

Dans l'article « L'amélioration de l'annuaire » il est dit, au 8^e paragraphe : L'adjudication s'est faite en deux lots, etc., etc.

Contrairement à cette insertion, l'adjudication ne s'est pas faite, et cela pour la raison bien simple qu'aucun adjudicataire ne s'était présenté pour le lot « Publicité », et un seulement pour le lot « Imprimerie ».

Je compte sur votre courtoisie et vous en serais reconnaissant, pour vouloir bien mentionner ma rectification dans votre prochain *Bulletin*.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Marquis, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

EUG. FALLER.

L'erreur signalée par notre correspondant était due à une simple coquille typographique. La note officielle, que nous n'avons fait que reproduire, portait en effet : « l'adjudication se fera ».

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire
et aux Stations balnéaires
De la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire : 1^{re} classe 86 francs ; — 2^e classe 63 francs.
Durée : 30 jours avec faculté de prolongation.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saurmur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire : 1^{re} classe 54 francs ; — 2^e classe 41 francs.
Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité du premier de ces itinéraires peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 pour cent du prix du billet.

Des billets pour parcours supplémentaires sont délivrés de toute station du réseau pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets d'excursion ou inversement.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay, Pont Saint-Michel et Austerlitz), aux Bureaux succursales de la Compagnie, séance tenante, et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

LE LIVRET-GUIDE ILLUSTRÉ

(Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 70)

Albums de Photographies

Souvenir de mon voyage en Touraine . . . 1 fr. (franco : 1 fr. 15)
Touraine, Bretagne, Auvergne 0 fr. 20 (franco : 0 fr. 30)
Cartes postales illustrées : La Touraine et ses châteaux ; 2 séries
de 6 cartes chacune, la Série. 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35)

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco : 0 fr. 20)

Le Cantal	La Touraine
Le Berry (au pays de George Sand)	Les Gorges du Tarn
De la Loire aux Pyrénées	Poitou, Angoumois
La Bretagne	Excursions en France
L'Aude	Rouergue et Albigeois

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco : 0 fr. 15)

de Paris à Tours	de Tours à Angoulême
de Tours à Nantes	d'Angoulême à Bordeaux
de Nantes à Landerneau et embts d'Orléans à Limoges	de Tours à Vierzon
de Limoges à Clermont-Ferrand avec embt de Laquenille à la Bourboule et au Mont-Dore	de Tours à Montluçon
de St-Denis p. Martel à Arvant	de Limoges à Agen
lignes du Cantal	de Limoges à Montauban
	d'Eygurande à Aurillac

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

OUVERTURE D'UNE AGENCE A LONDRES

par les Chemins de fer P.-L.-M.

La Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée a ouvert, à Londres W. 179-180 Piccadilly, une Agence qui délivre les billets de chemins de fer, notamment les carnets de voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur les grands réseaux français, les voyages internationaux, les billets de stations thermales, balnéaires, etc...

Le Public peut se procurer à cette Agence tous les renseignements désirables sur les combinaisons de voyages et le transport des marchandises.

REMISES A NOS ADHERENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bonlemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55.

— Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

Mme Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-Élysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Coltereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Garage Malakoff, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur réparations d'automobiles.

Jules Lamy, 93, rue Saint-Sauveur, tél. 923-05. Fabrique de tri-porteurs cycles et automobiles. Remise.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

J. Lagny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours) ; Bière de la « Tour Carrée » ; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucary, bois, charbons, coke. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Hardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviez, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taitbout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Couverture, Plomberie

Guin, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrangé, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

Messard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

Walton, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse ; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Fumisterie

G. Henry, 11, rue de Steinkerque, tél. 425-55. — 5 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincel (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à coudre

Viardot, 14, rue du Delta, tél. 426-71. Les premières marques. — 40 % sur les prix des catalogues.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Rem. spéc.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-40.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Besson, 66, r. Turbigo, t. 312-84. — 10 % sur les impres. seulement. Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

C. Velprey (pharmacie Cadet Gassicourt), 6, rue de Marengo, tél. 322-59. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison et les eaux minérales).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blottière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Tapissiers

Brossard, 6, rue de Chantilly, tél. 317-21. — Remise 5 % aux adhérents.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 126-22. — Remise 10 % aux adhérents.

"THE POPULAR FILTER"

J.-E. CHARON

FABRICANT

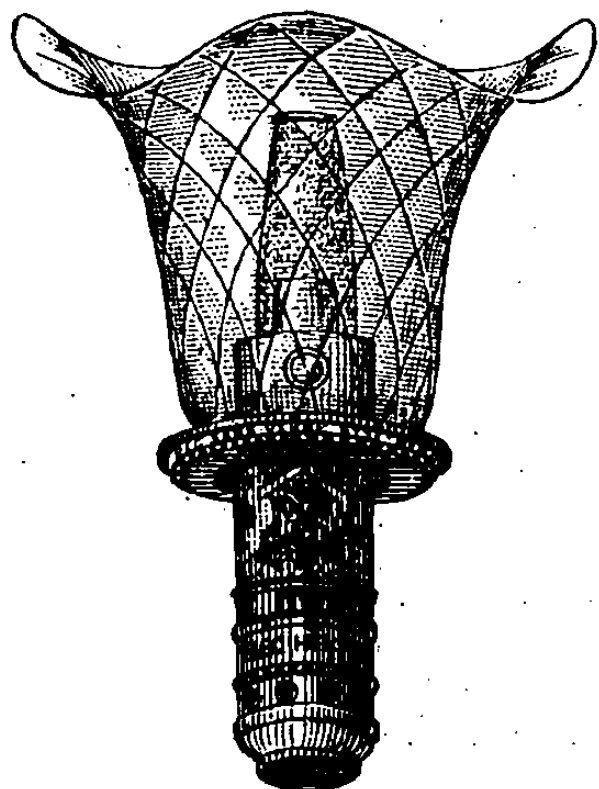
Breveté en France et à l'Etranger

10, rue de la Mare, PARIS (XX^e)

La Lumière Moderne

15, rue du Louvre, 22, rue du Bouloi

PARIS



Bec riche "HENRY"

BECS & MANCHONS

Système HENRY

Médailles à toutes les Expositions

LAMPES A INCANDESCENCE

MANCHONS

pour tous systèmes de Bees

PAS DE MAGASIN SUR LA RUE

VENTE GROS ET DÉTAIL

Maison fondée en 1893.

BORDE Fils Aîné

72, Faubourg Poissonnière, PARIS

DÉPOT DES PREMIÈRES MARQUES
CONSERVES ALIMENTAIRES
Régliesses du Gard.

Remise spéciale 10 0/0 à MM. les Membres de la Coopération.

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
 (GARE SAINT-LAZARE)

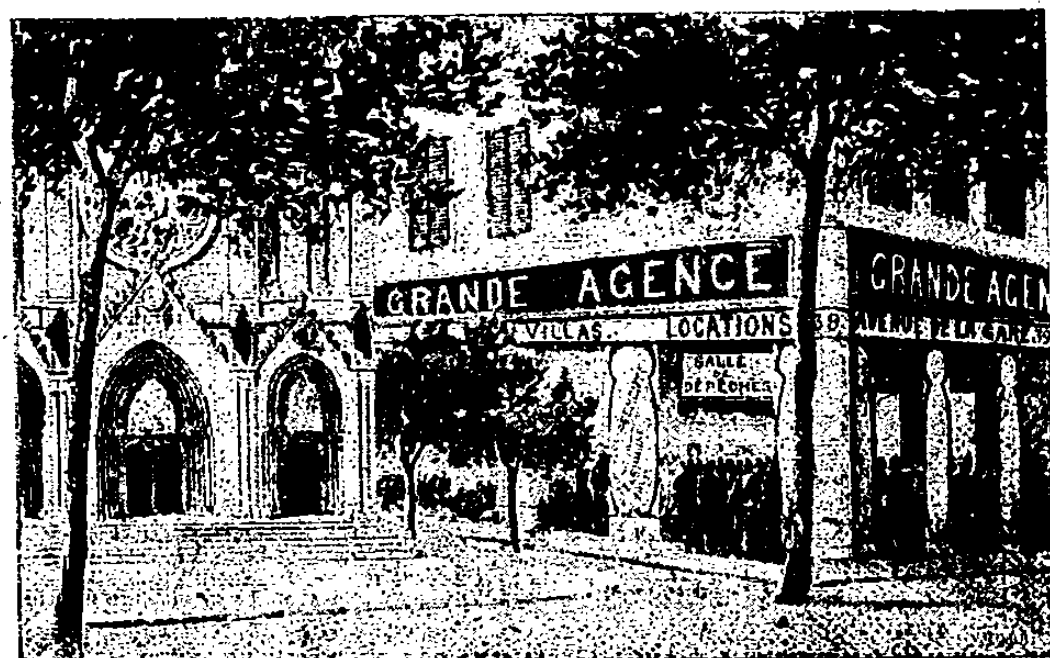
et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

PHOTOGRAPHIE D'ART
ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
 (GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85



Salle de Dépêches. Renseignements Gratuits.

Le Gérant, NOËL TEXIER.

Grande Agence

NICE, 39, Avenue de la Gare, NICE

TÉLÉPHONE 10-13

MAISON DE PREMIER ORDRE
 pour Renseignements à la Colonie étrangère

LOCATION DE VILLAS ET APPARTEMENTS

VENTES de Propriétés et de Fonds de Commerce, Hôtels, Pensions, etc.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.